

# **SAINT SEINE INFOS**

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



# Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques	p. 2
- la taxe d'habitation	p. 3
- la taxe professionnelle	p. 3
- le budget et les travaux 2011	p. 4
- les ordures ménagères	p. 5
- l'église	p. 5
- les déchets verts	p. 6
- la réunion publique	p. 6
- l'éclairage public	p. 7
- l'AFR	p. 7
- faisons vivre l'église	p. 7
- la télé-alarme	p. 7
- jeux pour enfants	p. 8
- ADSL	p. 8
- déclaration de puits	p. 9
- les pétards du 14 juillet	p. 9
- l'assainissement	p. 9
- la station d'épuration	p. 9
- mise aux normes électrique	p. 9
- aménagements routiers	p. 10
- stationnement	p. 10
Associations	p. 11
- gymnastique	p. 11
- calendrier des manifestations	p. 11
Coup de gueule	p. 12
État civil	p. 13
Les commerces	p. 14



# La Tribune du Conseil...

#### MAIRE ET ADJOINTS, UN VRAI METIER À TEMPS PLEIN...

Quand nous ouvrons notre journal régional, les pages locales regorgent de photos de nos élus en représentation : discours aux nombreuses occasions de fêtes, mariages, vœux, inaugurations, apéritifs, repas des anciens, des pompiers, de la pêche, de la chasse... Nous avons souvent tendance à croire que leurs seules activités sont le plus souvent ludiques et honorifiques.

Nous avons la chance d'avoir dans notre petite commune des rapports de proximité avec nos élus qui nous font oublier nos propres demandes et quelquefois exigences auprès d'eux : un camion passe un peu vite, allo ? Un chien erre, allo ? Les mobylettes vrombissent, allo ? Un problème d'eau ou électrique, allo ? Le lampadaire ne s'allume pas, allo ? Les lampadaires restent allumés, allo ?

Et les voilà qui cherchent le chien, qui débouchent les canalisations, qui restaurent le compteur, qui, qui, qui...

Entre deux appels de leurs concitoyens, il y a le courrier à lire, les nouvelles lois à rechercher et surtout à comprendre, les réunions par ci, les réunions par là ; COMCOM et son lot de commissions qui font tourner le canton, les liens avec le Conseil Général, la Préfecture, le Département, les réunions de chantiers,...

Il leur faut aussi sans cesse se soucier du bon fonctionnement de la commune, faire un tour par ci, vérifier par là, l'état des routes, les espaces verts, le suivi des bois, le bon fonctionnement des pompes, les travaux à prévoir, ceux à suivre, les petites réparations, les grosses auxquelles il faut faire face...

Il leur faut encore entendre les doléances et soutenir, encourager, remédier, trouver une solution, aussi calmer, apaiser, rappeler les lois, récolter parfois l'agressivité et les mauvaises humeurs...

Il y a surtout l'incroyable masse de travail pour gérer au mieux l'argent et les biens de la commune, les heures passées au budget passé et à venir, les recherches de subventions, de gros dossiers quelquefois pour « deux francs six sous » qui sont indispensables à certaines réalisations, l'énergie déployée pour trouver des solutions aux problèmes techniques et aux défis de notre modernité, la vigilance pour chaque action afin d'être en règle avec la loi...

Un métier sans horaires et avec pour seules limites celles de sa conscience. Un métier dont la rémunération se veut être une indemnisation qui couvre à grand peine les centaines de kilomètres parcourus pour la commune et qui, si on la ramenait à un taux horaire, serait tellement ridicule qu'elle nous ferait honte!

S'il est normal de demander à nos élus qu'ils fassent fonctionner notre commune au mieux, soyons leur reconnaissant de tout ce temps passé pour nous, souvent sans compter, bien au delà de tout engagement.

Efforçons-nous de leur faciliter la tache avec des comportements citoyens, car une commune, c'est aussi l'affaire de tous.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur Louis GENTILHOMME, le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire: Louis GENTILHOMME: 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15 Ou le second adjoint : Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le

dimanche

EDF: 08 10 33 30 21; SAUR: 03 80 68 22 22; SMOM: 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE: ouverture: mardi et jeudi de 15h à 17h; le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09, primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française: 03 80 75 80 32 Communauté de communes : 03 80 75 83 37

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

#### Secrétariat de mairie :

- Les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h;
- Le vendredi de 16h à 18h

Tél: 03 80 75 89 29

Adresse E-mail de la mairie : saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet...:

http://saintseine.vingeanne.free.fr

**LOISIRS: SALLE POLYVALENTE** 

Fax: 03 80 75 89 29

(location salle : Madame Danièle HÔTEL: à Fontaine-Française (5km du village): 03 80 75 90 06 BOUCHARD (03 80 75 88 78 ) Club et terrain de foot : voir associations.

#### Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE: 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

Pompiers 18; Gendarmerie Fontaine-Française: 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village): Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

#### Santé ... sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER: 40, rue de l'église. Téléphone: 03 80 75 93 19 SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

#### sur la commune de Autrey-lès-Gray : Docteur NEYRAN: 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies: Fontaine-Française: 03 80 75 80 16, Selongey: 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray: 03 84 32 32 76

Infirmière: 0. BRULEZ: 03 80 75 84 18

Cabinet infirmier: Élodie BLETRY, Alexandra PETIT: 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au samedi, de 8h45 à 10h)

Radiologie: docteur G. ALTOM à Gray: 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes :Delphine MAS, Mélanie GUERINON et Antonin PAILLEY, tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale:

Assistante sociale: Mme Maryvonne VANHOUTÈRE: 03 80 95 70 00

#### LA TAXE D'HABITATION:

#### UNE PARTICIPATION PRIMORDIALE POUR LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Avec la Taxe sur le Foncier bâti et non bâti, la Taxe d'habitation procure la plus importante part des recettes de la commune, ces deux taxes représentant plus de la moitié des produits.

Cette taxe est calculée sur la base des valeurs locatives déclarée et vérifiée par une commission des impôts composée d'habitants et du Maire. Elle se veut être la plus juste et pertinente possible.

Sont pris en compte pour le calcul de cette taxe tous les bâtiments meublés affectés à l'habitation ainsi que leurs dépendances au sens large, pourvu qu'elles soient situées à moins d'un kilomètre de l'habitation : garages, resserres ; bûchers, parkings, remises, ateliers, jardins d'agrément, parcs et terrains de jeux...

La taxe est due à partir du moment où l'habitation est pourvue d'un ameublement même succinct (de quoi se nourrir et dormir), et est pourvu de l'électricité et de l' eau. Toutes les résidences y sont soumises, qu'elles soient principales ou secondaires, occupées ou inoccupées.

Comme chaque habitant bénéficie des travaux, des améliorations, des aménagements décidés par le Conseil Municipal, il est primordial que chacun participe à cette contribution. Dorénavant, les demandes de dérogation au paiement de la taxe d'habitation devront passer par le Maire qui transmettra aux services des impôts. Toutes les demandes faites directement aux impôts reviendront en mairie pour vérification. Pour être recevable, cette déclaration doit être déposée au 1er janvier de l'année concernée. Pour les logements inoccupés depuis plus de 5 ans, ils seront soumis à la taxe d'habitation. Sauf s'ils sont en instance de vente, ou si leur état de vétusté entraîne de conséquents travaux.

Vérifions donc tous l'état de nos déclarations, faisons les déclarations au fur et à mesure de nos travaux afin que la commune puisse percevoir la totalité de cette contribution.

#### RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

#### Conséquences pour la commune

Le budget 2011 de la commune a subi une modification importante par rapport aux années précédentes.

La réforme de la taxe professionnelle a transféré 30% de cette taxe acquittée par les entreprises, sur les contribuables. C'est donc plus de 8 milliards d'euros qui sont mis à la charge des communes par le biais du transfert de la taxe d'habitation, initialement perçue par le département.

Une partie de cette TH est intégrée au budget de la commune et l'État a transformé ainsi les conseillers municipaux en collecteurs d'impôts à sa place.

Nous avons eu à voter un taux de taxe d'habitation pour la commune de 10,60% au lieu de 5,15% en 2010.

Cette augmentation correspond à la part que la commune va reverser au FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources), servant à compenser les communes déficitaires après la réforme.

Ces communes ou communautés de communes étaient plus riches que nous, puisqu'une partie de

leur budget était financée par les entreprises.

Nous nous opposons à cette logique et nous avons demandé aux législateurs de modifier les règles de financement du FNGIR.

Nous demandons:

Que la ligne « prélèvement FNGIR » soit supprimée du budget de la commune.

Que la colonne « Département » de la feuille d'imposition des particuliers, soit remplacée par une colonne « FNGIR » avec un taux de prélèvement rempli par les services de l'État, pour bien faire apparaître les responsabilités de chacun, ainsi que les destinataires des montants prélevés. Les chiffres figurants dans la colonne « Commune » seront alors ceux réellement perçus par la commune.

Nos arguments sont difficiles à faire entendre à des personnes représentant les communes « riches », qui ont conçu cette réforme pour elles. Pourtant les communes contributives sont majoritaires en Côte d'Or, puisqu'elles sont 472 sur 706. Malheureusement ce sont les plus petites.

# **VIE COMMUNALE: finances**

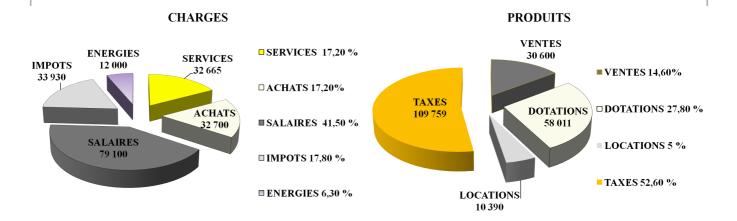
## **BUDGET ET TRAVAUX**

Vous trouverez ci-dessous des graphiques permettant de visualiser les charges et dépenses prévues au budget 2011. Un nouveau poste a été créé, Énergie, afin de pouvoir suivre les dépenses énergétiques de la commune et y trouver des solutions d'économie.

Vous pouvez ainsi mieux comprendre l'incidence de la perception des taxes, puisqu'elles font plus de la moitié de nos recettes. Ce n'était pas le cas jusqu'alors mais le FNGIR est passé par là (voir article). Les dotations proviennent de l'État, elles sont proportionnellement en baisse.

Dans les tableaux d'investissement qui font suite, vous pouvez constater que certaines opérations sont subventionnées, d'autres moins...

#### Section fonctionnement



## Budget prévisionnel 2011, section investissement

Charges		
Travaux forestiers	7 204 €	
Voirie (route de Rosières)	70 000 €	
Travaux électriques (Siceco)	1 600 €	
Mur et escaliers rue Basse	8 500 €	
Étude architecturale de la Poste		
Étude énergétique des bâtiments pu- blics	15 800 €	
Étude seconde tranche église		
Mise aux normes électricité église	5 500 €	
Fossés en Royau	300 €	
<u>TOTAL</u>	108 904 €	

Produits	
Subventions État (église 1 <sup>ère</sup> tranche)	24 308 €
Subventions Conseil Général (église 1 <sup>ère</sup> tranche)	33 750 €
Subventions Conseil Général + dotation parlementaire (voirie)	37 000 €
Fonds de Compensation de la TVA	28 900 €
Subventions études	10 630 €
TOTAL	134 588 €
	1

## **VIE COMMUNALE: finances**

# ORDURES MÉNAGÈRES

Trop de laxisme et d'impayés!

C'est le SMOM d'Is-sur-Tille via la Communauté de Communes, qui gère nos ordures ménagères.

Comme vous le savez, la collecte des ordures ménagères a un coût important, lié à la fois au volume d'ordures traité, au tri et au recyclage, et à la distance entre le centre de collecte et les lieux de ramassage. Des mesures ont été déjà prise pour diminuer ce coût, comme l'alternance du ramassage verre ou papier.

Chaque usager paye actuellement une redevance, c'est à dire un forfait indépendant des autres taxes et impôts. Ce forfait est calculé à partir du budget nécessaire à la collecte et traitement des ordures, en tenant compte aussi des recettes provenant d'un éventuel recyclage. Un montant de redevance est ainsi calculé, au prorata du nombre potentiel de foyers fiscaux déclarés par chaque commune concernée.

Or, un certain nombre d'usagers échappe au paie-

ment de cette somme. La Communauté de Commune constate de plus en plus de non rentrées : 20 000€ l'an passé ! De plus, des contribuables ne payent pas leur facture, dont un petit nombre de situations sociales critiques, compensées par la Communauté de Communes. L'ensemble de ces impayés représente près de 9 000€.

La majorité des manques à gagner provient des foyers non déclarés par les communes, résidences secondaires, maisons occupées occasionnellement.... Ces maisons bénéficient toutefois du ramassage des ordures...

Ce gros décalage entre recettes escomptées et réalité de la perception amène les élus de la Communauté de Communes à réfléchir à un autre type de répartition de la dépense. La corrélation des ordures sur la taxe foncière optimiserait et garantirait les recettes. Le calcul de la part de chaque foyer dépendrait alors de la valeur locative des habitations.

# ÉGLISE

#### La 2ème tranche est prévue

Nous avons demandé au Conseil Général de bien vouloir prolonger les conditions exceptionnelles de financement des travaux de restauration de l'église, pour la deuxième tranche. Il a accepté de reconduire la subvention de 45% du montant HT des travaux.

Nous avons alors demandé que le projet soit prévu au budget 2012.

La DRAC (État), s'est déclarée favorable à la poursuite de cette opération et nous attendons de connaître le planning des chantiers pour la Côte d'Or.

L'ACMH (architecte en chef des monuments historiques), M. PALLOT, a accepté de s'occuper de la mise à jour du dossier technique, en priorité, afin de pouvoir établir un cahier des charges avant le lancement d'un appel d'offres.

Cette 2ème tranche comprend :

- La maçonnerie :
- des deux transepts
- du chœur
- du clocher

La couverture en laves :

- des deux transepts
- du chœur

Et la couverture en tuiles plates de la sacristie (si possible)

Pour mémoire, le financement de la première tranche a été le suivant :

Tranche ferme : 495 219,75 €TTC

Tranche conditionnelle : 159 648,79 €TTC

total: 654 867,79 €TTC

État : 273 774,16 €

Département : 246 396,75 €

Commune: 31 796,83 €(\*)

FCTVA: 102 900,05 €

(\*) Part de la TVA non remboursée (4,118%) + participation de 5% du montant HT des travaux

# DÉCHETTERIE VERTE DANS LE ROUGE!

Dans votre dernier St Seine Infos, nous avions soulevé la question du tri des déchets inertes et verts ainsi que les différentes réglementations qui doivent permettre, à court terme, de réduire la pollution et l'impact sur l'environnement.

Nous avions eu l'habitude pendant des décennies de nous débarrasser de nos détritus et déchets de jardin en y mettant le feu. Nous ne pouvons pas ignorer aujourd'hui l'effet catastrophique de ces gestes sur notre planète, dont les conséquences commencent à se mesurer. Pourtant, régulièrement, des feux sont encore allumés dans la déchetterie verte. Nous avons tous à y être d'autant plus vigilant que l'état de sécheresse de notre région peut faire craindre le pire si le feu venait à se propager.

Il est souhaitable pour éviter des incidents regrettables de ne pas se substituer aux personnels du CPI qui sont régulièrement mandatés par la mairie pour éliminer ces déchets par les flammes.

Des feux ayant été constatés récemment, la décharge sera fermée momentanément..

# **RÉUNION PUBLIQUE**

La première réunion publique de chaque année se fait après le vote du budget, afin de permettre à tous de suivre le travail du Conseil Municipal et de faire remonter idées et suggestions pour que l'équipe municipale soit vraiment au plus près des demandes des habitants.

C'est pourquoi chaque présentation du maire ou de ses adjoints est suivie d'un débat autour de questions nécessitant explications ou de propositions.

Une grande partie des exposés s'est centré autour des points de budget ainsi que les nécessaires recettes, dont les recettes fiscales passées (taxe professionnelle) et actuelles (taxe d'habitation).

La présentation du budget par un diaporama clair et coloré, a permis de mieux voir combien sa gestion est serrée et nécessite nombreuses recherches de subventions pour effectuer les travaux indispensables. La projection dans l'avenir augure des choix décisifs en matière d'économies, surtout sur le poste « énergies ». Cela ne manquera pas d'induire de nouveaux modes de fonctionnement : réflexion sur les types de moteurs, sur le chauffage des bâtiments publics, sur la durée de l'éclairage public...

A suivi un exposé complexe sur le choix gouvernemental de supprimer la taxe professionnelle et son incidence sur les communes, surtout les petites communes comme la nôtre qui bénéficiait de peu de taxe professionnelle.

L'effet va surtout se faire ressentir par rapport aux subventions ordinairement accordées par le Conseil Général, qui, lui, n'aura plus sa part d'impôts, donc ne pourra plus redistribuer!

Un grand débat a suivi la présentation de la Taxe d'Habitation, ses conditions d'exonération, les locaux soumis à cet impôt et la définition de l'habitabilité. Il faut signaler que l'an dernier 12 logements se sont soustraits à cette contribution, ce qui induit un manque à gagner conséquent pour le budget de notre commune.

De nombreuses questions ont fusé autour de l'arrivée

prochaine de l'ADSL, comme un serpent de mer. Sauf que cette fois-ci est la bonne et chacun s'est inquiété de la faisabilité de se brancher!

<u>Dans les questions diverses</u> est revenu le problème des ralentisseurs, la programmation des travaux route de Rosières étant proche. La grande vitesse ressentie des véhicules et camions circulant route de Fontaine n'est à ce jour pas prise en compte par le Conseil Général, car non accidentogène. Il en est de même pour la rue de Pouilly.

Toujours sur les questions de sécurité, a été soulevé le stationnement sur les trottoirs, qui non seulement empêche le passage des piétons et poussettes, mais endommage les zones herbeuses entretenues par la commune.

Encore dans le registre de la vitesse, des riverains se sont plaints de la grande vitesse, aggravée par le poids, des camions Pennequin se rendant à la déchetterie. Ce problème devrait se résoudre.

Le souci des affouagistes de ne pouvoir débuter leur travail dans les périodes de repos végétatif peut difficilement être résolu cette année, les bucherons chargés de sortir les futs ayant démarrés leurs chantiers en retard. Par contre, il reste encore du temps pour terminer, voir commencer ses affouages.

Des habitants ont attiré l'attention des élus sur des points comme l'entretien du terrain de boules et l'état du mur proche de ce terrain. De même pour l'état de dégradation du lavoir rue de l'Abreuvoir du Cornot dont la réparation attend subvention via l'association « Sentier » qui restaure le petit patrimoine des communes. Ces problèmes seront étudiés.

L'équipe municipale présente souhaiterait que les habitants partagent leur souci de l'avenir, en se mettant au courant des projets concernant regroupement de communes et modification des fiscalités.

C'est pour elle un réel souci qui va au delà de la gestion ordinaire du village.

# **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Comme nous l'écrivions dans notre précédent éditorial, notre commune veut prendre les mesures qui vont permettre de réduire à la fois la pollution lumineuse et la consommation inutile d'énergie. L'éclairage public sera donc limité aux heures les plus fréquentées, soit :

À partir de 6h jusqu'au jour et dès la tombée de la nuit jusqu'à 22h30 les nuits d'hiver, et 23h durant l'été.

Naturellement, il y aura des nuits d'exception, pour le 14 juillet entre autres.

Le budget communal bénéficiera aussi, il va sans dire, de cette mesure.

#### **AFR**: Association Foncière de Remembrement

L'AFR regroupe l'ensemble des propriétaires des terres de la commune, qui ont été remembrées il y a trente ans.

De nouvelles dispositions obligent ces associations à se doter de statuts qui devront définir les règles de fonctionnement, en précisant, notamment, les coordonnées et les biens de chaque propriétaire.

Suivant les décisions qui seront prises par une assemblée générale, la commune sera plus ou moins impliquée dans la gestion des chemins de desserte.

## **FAISONS VIVRE NOTRE ÉGLISE**

Depuis qu'elle est débarrassée de ses échafaudages, ses murs clairs et son bel aspect attirent les passants. Certains d'entre nous redécouvrent la richesse de l'architecture de notre église, sa façade dissymétrique, ses sculptures naïves. Les touristes aussi apprécient de la visiter, en témoigne le renouvellement fréquent des dépliants fort bien documentés qu'ils peuvent trouver à l'intérieur

Des groupes de musiciens, chorales, musiciens baroques, ensembles instrumentaux ont déjà pris contact spontanément pour venir s'y produire, tant son acoustique est intéressante pour la voix et pour l'instrumentation. Malheureusement, pour cette année, nous avons dû annuler certaines manifestations prévues, en attendant la mise en conformité de l'installation électrique.

Dès l'année prochaine, une réelle mise en valeur de notre église pourrait être démarrée. Il s'agit pour cela de cerner les différents acteurs que nous souhaiterions recevoir dans ce lieu et la façon dont nous pourrions attirer des publics variés.

Nous souhaiterions constituer une petite équipe qui pourrait coordonner les demandes, chercher d'autres manières d'animer et de « réanimer » notre église : recherche de groupes instrumentaux, de conférences adaptées, élaboration d'un programme et façon de le faire connaître, demandes de subvention et de sponsors éventuellement...

Les personnes qui sont intéressées par cette démarche, en apportant leurs idées, leurs compétences, leurs connaissances, ou, tout simplement, par leur présence, peuvent contacter la mairie ou :

Claire-Alix MORIN au 03.80.75.92.81, rue de la Solande

# **TÉLÉALARME**

Permettre aux personnes âgées, isolées, de continuer à vivre dans leur univers habituel en toute sécurité, est le principal objectif des dispositifs de téléalarme.

Sensibilisée aux problèmes liés au vieillissement, la commission d'actions sociales de la commune a rencontré une fédération de personnes âgées, afin de s'informer sur ce dispositif.

#### Qu'est ce que la téléalarme ?

La téléalarme est un système qui permet aux personnes âgées ou fragiles, qui le souhaitent, de se sentir en sécurité. Grâce à un appareil facile à porter, au poignet ou au cou, on établit le contact facilement, à la demande, avec un service en liaison immédiate avec tous les intervenants utiles (voisins, famille, médecins, pompiers, SAMU).

Elle permet une intervention rapide et adaptée en cas d'urgence (chute, malaise...). Elle permet en outre de rompre l'isolement en permettant un dialogue et une écoute de la personne âgée.

Non seulement la personne garde son indépendance, mais ses proches sont également rassurés de la savoir « accompagnée » 24 heures sur 24.

#### Comment fonctionnent les appareils?

Le fonctionnement est très simple, une simple pression sur l'émetteur que la personne porte sur elle et elle obtient toute l'aide dont elle a besoin, de jour comme de nuit, le dimanche comme les jours fériés, pendant les vacances...

#### Qui installe les appareils et comment ?

Un appareil de la taille d'une petite radio est installé par un technicien qui explique le fonctionnement ; une prise de téléphone et une prise électrique suffisent. La personne porte sur elle un émetteur sur lequel elle appuie en cas de soucis et entre directement en communication avec un interlocuteur qui identifie l'appelant.

#### Qui sont les organismes qui proposent ce service ?

Il existe plusieurs organismes qui proposent le service de téléalarme. (ADMR, Présence Verte...). Ces organismes sont conventionnés et leurs prestations techniques se valent. Les personnes désireuses de bénéficier de ce service peuvent choisir parmi un panel de prestataires.

#### Combien coûte une telle prestation?

Il y a un coût d'installation d'environ 30 à 50 euros et un abonnement mensuel dont le tarif varie selon les organismes, de 15 à 25 euros environ, maintenance, vérifications périodiques comprises.

Si des personnes de la commune sont intéressées par ce système, contacter la Mairie de Saint-Seine-Sur-Vingeanne. De plus amples renseignements vous seront apportés. des dossiers sont également disponibles.

# VIE COMMUNALE: projets

# DU NOUVEAU POUR VOS ENFANTS

Vous les avez sans doute repérés...Dans la cour de la mairie, des jeux ont été installés et sont à la disposition de vos enfants. Pont « de singe », table de ping-pong et prochainement panneau de basket les attendent. Les enfants peuvent y jouer en solitaires, mais il est bien plus amusant d'y jouer à plusieurs. D'ailleurs ces jeux sont installés pour que les enfants s'y retrouvent et que les parents puissent en profiter pour bavarder et échanger...à moins que les parents n'en profitent pour faire un match avec leurs enfants! Car bien évidemment, les enfants restent entièrement sous la responsabilité de leurs parents pendant leur activité, que les parents soient présents ou absents!

Profitez donc de cet espace pour des rencontres ludiques entre enfants et entre parents!

#### **ADSL**

# Asymmetric Digital Subscriber Line

C'est une technique de communication qui permet d'utiliser une ligne téléphonique et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique proprement dit (contrairement aux modems dits *analogiques*). Cette technologie est massivement mise en œuvre par les fournisseurs d'accès à internet pour le support des accès dits « haut-débit ». La terminologie française officielle recommande l'expression « liaison numérique asymétrique ». Un débit asymétrique se traduit par un débit montant (ce que l'on envoie) plus faible que le débit descendant (ce que l'on reçoit), le facteur de l'ordre de 5 à 20.

France Télécom a décidé de moderniser les équipements en place sur la commune pour permettre à chacun d'accéder au haut débit à partir de sa prise téléphonique par l'intermédiaire d'une « box », différente suivant l'opérateur.

Les travaux programmés sont les suivants :

- •Installation d'un nouveau multiplexeur (à côté de celui en place devant la cour de la mairie
- •Mise en place d'une fibre optique entre Saint-Seine et Fontaine-Française

Les équipements seront opérationnels au début du deuxième semestre 2011. Vous serez informés de la date d'ouverture du réseau soit à partir d'un affichage, soit au cours d'une réunion publique.

Ces travaux sont entièrement pris en charge par France Télécom.

#### STATION D'EPURATION

Le 6 avril nous étions conviés à prendre connaissance des résultats concernant l'état de la station d'épuration de Montigny-Mornay-Villeneuve.

L'étude réalisée par un cabinet d'experts et supervisée par le Conseil Général, a conclu que le coût des réparations avoisinera 160 000€ auxquels s'ajoutent environ 500 000€ pour remettre la station aux normes actuelles. De plus, la capacité de la station de Montigny est largement suffisante pour absorber les effluents des 4 villages.

Nous sommes très en dessous des premières estimations et cela remet en cause notre réflexion de projet d'une rhizosphère.

Notre projet présentait une estimation de 688 000€ avec la possibilité de percevoir les subventions de l'agence de bassin et du Conseil Général d'environ 60%.

L'étude actuelle démontre que la rénovation de la station est possible à un coût équivalent à celui d'une installation neuve. La création à Saint Seine d'une rhizosphère, envisagée ces dernières années, présente maintenant le risque de ne plus avoir les mêmes subventions.

Sans ces subventions, il est impossible à la commune d'envisager de financer un tel projet.

Toutefois, si nous avions à rester dans ce type de fonctionnement, il nous semble indispensable d'en changer la gestion administrative pour en être aussi partie prenante.

Nous avons proposé que soit créée entre les quatre communes un Syndicat d'assainissement similaire à celui du Syndicat des eaux. Ce projet sera présenté et étudié par les communes courant juin... Il devra par la suite être adopté par les conseils municipaux des communes concernées.

Dernière minute : réunion du lundi 23 mai : le projet de statuts, présenté par St-Seine, a été étudié et modifié lors de cette réunion. Ce projet sera présenté aux différents conseils municipaux pour acceptation et la réunion du 4 juillet devra entériner les statuts.

La création du syndicat sera effective avant la fin de l'année 2011, pour être opérationnel début 2012.

C'est le syndicat qui gérera les réseaux de collecte et l'épuration des eaux usées.

# DÉCLARATION DES PUITS EN MAIRIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout particulier utilisant, ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) pour un usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Cela concerne les forages ou puits servant aux besoins habituels d'une famille, toilettes, machine à laver, cuisine...

Ces forages, mêmes anciens, doivent être déclarés en mairie le plus rapidement possible. Avant le 1er octobre.

# LES PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICES DU 14 JUILLET.

Traditionnellement le 14 juillet est synonyme de tirs de pétards.

Nous souhaitons rappeler que ces artifices sont dangereux pour celui qui les tire, mais aussi pour ceux qui vous entourent.

Nous rappelons également qu'il est interdit de les tirer sur la voie publique et dans les lieux où se regroupe du public (par exemple aux deux ponts lors du tir du feu d'artifice).

#### ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL:

#### **NOUVELLE RÈGLEMENTATION**

Un arrêté de septembre 2009 modifie la réglementation qui régissait l'installation et le suivi des évacuations des eaux usées. Cet arrêté prend en compte les différentes natures de sols.

Il existe plusieurs types d'évacuation :

- 1- Le réseau collectif communal
- 2- L'assainissement individuel où le propriétaire utilise un système de fosse septique et d'épandage par infiltration.

Cette solution impose des normes contraignantes sur la perméabilité des sols, (qui doit être comprise entre 10 et 500 millimètres par heure), et qui peuvent faire l'objet de contrôles et imposent des mises en conformité très strictes.

Dans le cas où les sols ne satisfont pas à ces conditions de perméabilité, Il faut recourir à d'autres modes d'évacuation, à savoir :

La réutilisation des eaux <u>traitées</u> pour l'irrigation souterraine des végétaux, (hors végétaux destinés à la consommation humaine),

Le rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

L'évacuation par puits d'infiltration respectant les règles de perméabilité avec l'accord de la commune.

La commune a une obligation de regard et de mise en conformité de cette réglementation.

Les documents sont disponibles en mairie (arrêté 11, 12 et 13 du 9 septembre2009)

# DERNIÈRE MINUTE: mise aux normes de l'électricité de l'église

La société « AB Élec » a terminé la remise aux normes du réseau électrique et de l'éclairage de l'église.

Désormais, l'église est utilisable sans restrictions et en toute sécurité.

La mairie organisera une visite de l'église, à la tombée de la nuit, pour faire découvrir aux habitants les nouveaux équipements électriques qui ont été mis en place.

## VIE COMMUNALE : sécurité routière

# **AMÉNAGEMENTS ROUTIERS**

La sécurité routière est un sujet qui, régulièrement, revient à l'ordre du jour de discussions, que celles-ci soient amicales, familiales, municipales...

Récemment, plusieurs modifications législatives vont avoir des conséquences pour chaque conducteur que nous sommes (suppression des panneaux annonçant les radars fixes, nouveaux radars mis en place, abaissement de la vitesse maximale autorisée ...).

À Saint-Seine-sur-Vingeanne, le sujet est récurrent et la municipalité s'est saisie du dossier il y a déjà plusieurs années.

La problématique tourne autour des vitesses élevées ressenties par les habitants.

Suite à une pétition, nous avons décidé de faire appel aux services du Conseil Général pour étudier la situation et y apporter des améliorations.

L'axe du village le plus fréquenté est la route Fontaine Française – Gray qui traverse Saint Seine par le carrefour de la Poste et celui de l'Eglise.

700 véhicules par jour l'empruntent dont une centaine de poids lourds.

Les résultats des comptages en agglomération et de l'étude sont simples à analyser :

- 40% des véhicules sont en excès de vitesse lorsqu'ils sont dans l'agglomération
- La vitesse moyenne relevée est de 55,6 km/h
- 1 accident en agglomération en 5 ans (cyclomotoriste blessé)
- La partie de chaussée la plus ancienne date de 1998, la plus récente de 2008
- La fréquentation (700 véhicules par jour) est un chiffre faible par rapport à d'autres axes départementaux.
- La vitesse moyenne relevée n'est pas une vitesse classée « grande vitesse ».
- L'accidentologie est faible.
- La chaussée est en bon état

Ces éléments font que Saint Seine sur Vingeanne ne soit pas listée comme une commune où les aménagements routiers sont prioritaires.

La ténacité des habitants relayée et amplifiée par celle des élus a eu un impact sur le Conseil Général. Nous serons bénéficiaires, prochainement, d'un aménagement qui va consister en la pose de bordures souples et de marquages au sol, afin d'imposer un tracé aux véhicules passants au carrefour de l'église, quel que soit l'itinéraire emprunté.

Nous ne souhaitons AUCUNEMENT une hausse des accidents et faisons confiance aux habitants pour tenir et faire tenir une conduite responsable et sécuritaire!

Nous souhaitons vous rappeler que :

- Quels que soient les aménagements et la signalétique, les fous du volant le resteront
- Le juste respect du code de la route permet d'éviter des drames
- Le Conseil Municipal ne peut intervenir sur les routes départementales, car elles ne lui appartiennent pas !

#### LE STATIONNEMENT

Dans un village aussi, le stationnement répond aux mêmes règles que dans les villes !Mais comme il nous arrive de l'oublier, voici quelques rappels :

- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation des piétons.
- Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

Très souvent, les trottoirs, déjà étroit dans notre village, sont impraticables pour les poussettes et il est impossible de marcher avec un enfant à la main car des voitures y sont stationnées.

Les accotements engazonnés sont aussi régulièrement occupés par les voitures, quelles que soient les conditions climatiques. Ils en résultent de profondes ornières qui rendent difficile le travail de tonte et endommagent le matériel.

Pour obliger à un stationnement correct, le Conseil Général propose de matérialiser à la peinture des emplacements de stationnement, ce qui serait aussi un moyen de ralentir la circulation.

Nous ne souhaitons pas mettre en peinture les rues de notre village.

Mais pour cela, il faut que chaque conducteur s'oblige à libérer les trottoirs et respecter les espaces verts. Et que les piétons n'hésitent pas à rappeler la réglementation aux conducteurs inattentifs.

(à votre disposition, l'article R417-10 du code de la route modifié par le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 art 12.)

## **ASSOCIATIONS**

# ACTIVITÉS GYMNASTIQUE ET STEP: UN VRAI SUCCÈS.

L'année scolaire se termine et le bilan est très positif.

Ces nouvelles activités, encadrées par Alain MARTENOT, professeur diplômé, sympathique et compétent, ont connu une grande fréquentation pour cette première année.

47 adhérents pour la gymnastique, ce qui a permis de mettre en place deux cours de niveaux différents et de les programmer, un le matin et un autre le soir, chacun pouvant y trouver ainsi possibilité et disponibilité.

De plus courant mars, après des demandes formulées pour un éventuel autre cours, de step cette fois, l'association se procurait le matériel nécessaire. Depuis ce sont 17 personnes, très assidues, qui pratiquent en plus cette activité très rythmée et intense dans une ambiance des plus conviviales.

Après les vacances d'été, l'activité va reprendre. Rendez-vous en septembre!

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

	T
Dimanche 3 juillet	10 <sup>ème</sup> vide greniers
Mercredi 13 juillet	Défilé aux lampions
	Feux d'artifice
Jeudi 14 juillet	Jeux divers dans la cour de la mairie
	Repas, le soir, au profit des associations
Dimanche 31 juillet	Marche gourmande
Dimanche 28 août	Concours de pêche

#### LIBRE PROPOS

# LES INCOHÉRENCES D'UNE RÉFORME : DES IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES !

#### Ras le bol d'un élu

L'éditorial de la première page a parfaitement résumé les contraintes et les obligations qui alourdissent le travail des élus. La gestion d'une commune ou d'une collectivité serait simplifiée si les règles ne changeaient pas sans cesse.

Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, les communautés de communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants, devront obligatoirement fusionner avec une autre pour dépasser ce seuil.

Notre jeune communauté de communes du Val de Vingeanne sera « mariée », de gré ou de force, avec la communauté de communes du Mirebellois.

Une commission composée de maires et de présidents d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunal), est chargée d'évaluer les conséquences et donner son avis sur les possibilités de rattachement. Il se trouve que nous ne sommes pas conviés à ces discussions et nous sommes « représentés » par des élus du mirebellois.

Les dés sont pipés dès le départ et la Préfète, mettant en œuvre la politique de l'État, est convaincue que le rapprochement de nos deux collectivités nous sera bénéfique.

Devant les protestations du président de notre communauté de communes et de ses représentants, elle nous a demandé de lui envoyer un argumentaire justifiant notre position de refus.

La construction d'une nouvelle structure intercommunale nécessite du temps, afin d'établir les relations entre élus de toutes les communes, d'harmoniser les façons de travailler, de mettre en place des projets, de les concrétiser, de les suivre et surtout de faire fonctionner cette communauté de communes, au moindre coût pour le contribuable.

La proximité du chef-lieu de canton, Fontaine-Française, siège de notre Communauté de Communes du Val de Vingeanne et les rapports de tous les élus qui se connaissent, simplifie la résolution des problèmes et la mise en place de projets communs.

La faiblesse de nos moyens n'a pas empêché la réalisation d'un pôle scolaire qui donne satisfaction à tous les parents d'élèves.

Il est révélateur de constater, dans l'étude de la préfecture, que les cantons de Grancey-le-Château, Selongey et Fontaine-Française ne font partie d'aucun bassin de vie. À croire que nous sommes des gens du voyage, sans attache. En outre notre syndicat des eaux occupe, dans cette étude, la partie sud de la Côte d'Or, à cheval sur les C de C du Pays d'Arnay-le-Duc, du canton de Bligny-sur-Ouche et de la communauté d'agglomération de Beaune-Chagny-Nolay. Et c'est cette étude qui a permis aux membres de la commission de faire un choix.

La fusion avec le mirebellois aurait des conséquences considérables pour les contribuables de notre communauté et pour l'avenir de nos syndicats existants :

- augmentation de la participation à la future communauté de communes, de plus de 100 000 € On peut se poser la question de savoir à qui ils vont profiter.
- augmentation des impôts des contribuables du canton de Fontaine-Française, au profit de la future collectivité, de 29% soit une participation supplémentaire de 70 €/par foyer/par an
- diminution des impôts des contribuables du canton de Mirebeau, au profit de la future collectivité, de 13,5%
- transfert du siège de la communauté de communes sur Mirebeau
- augmentation du nombre d'employés (une personne pour 491 habitants dans notre communauté de communes, une pour 141 habitants après la fusion)
- gestion du pôle scolaire par la communauté de communes de Pontailler
- transfert du ramassage des ordures ménagères sur Mirebeau avec suppression du ramassage du tri sélectif à la porte.

Devant de telles incohérences qui entraînent des augmentations inacceptables des coûts financiers et des impôts, notre réaction virulente n'a pas encore trouvé d'écho favorable. Il devient urgent de se mobiliser pour faire valoir nos droits, afin que soient prises en compte nos aspirations. Nous ne demandons rien, simplement que l'on nous laisse tranquille. Petits, certes, mais déterminés à vivre comme nous l'entendons, sans que nous soit imposé un modèle de fonctionnement que nous rejetons.

Nous avons six mois pour faire changer le cours des choses, si vous ne nous aidez pas, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il sera trop tard et nous subirons les orientations d'une communauté de communes qui nous sera étrangère.

Gérard FAIVRE

# **ÉTAT CIVIL**

Nombre d'habitants en juin 2011 : 417

#### **Naissances**

- Alex QUERU, le 26 décembre 2010
- Johana GILLET, le 29 décembre 2010
- Louise FOURNIER, le 20 janvier 2011

## Mariage

• Marilyn MARRAU et Frédéric CLAUDON, le 11 juin 2011

#### Décès

- René CARTAUT, le 12 février 2011
- Hans WYSS, le 22 février 2011

#### Les nouveaux habitants

- Roland ROUGET, lotissement « les Vausselottes »
- Pierre HEZARD, au 2 de la rue de la Garenne
- Melle Lidwine DESLOOVER et M. Daniel FUJAK, au 37 de la rue de Fontaine

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.



#### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

#### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édito ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME Christian CHARLOT Gérard FAIVRE Claire-Alix MORIN